

Payer

Épargner

Emprunter

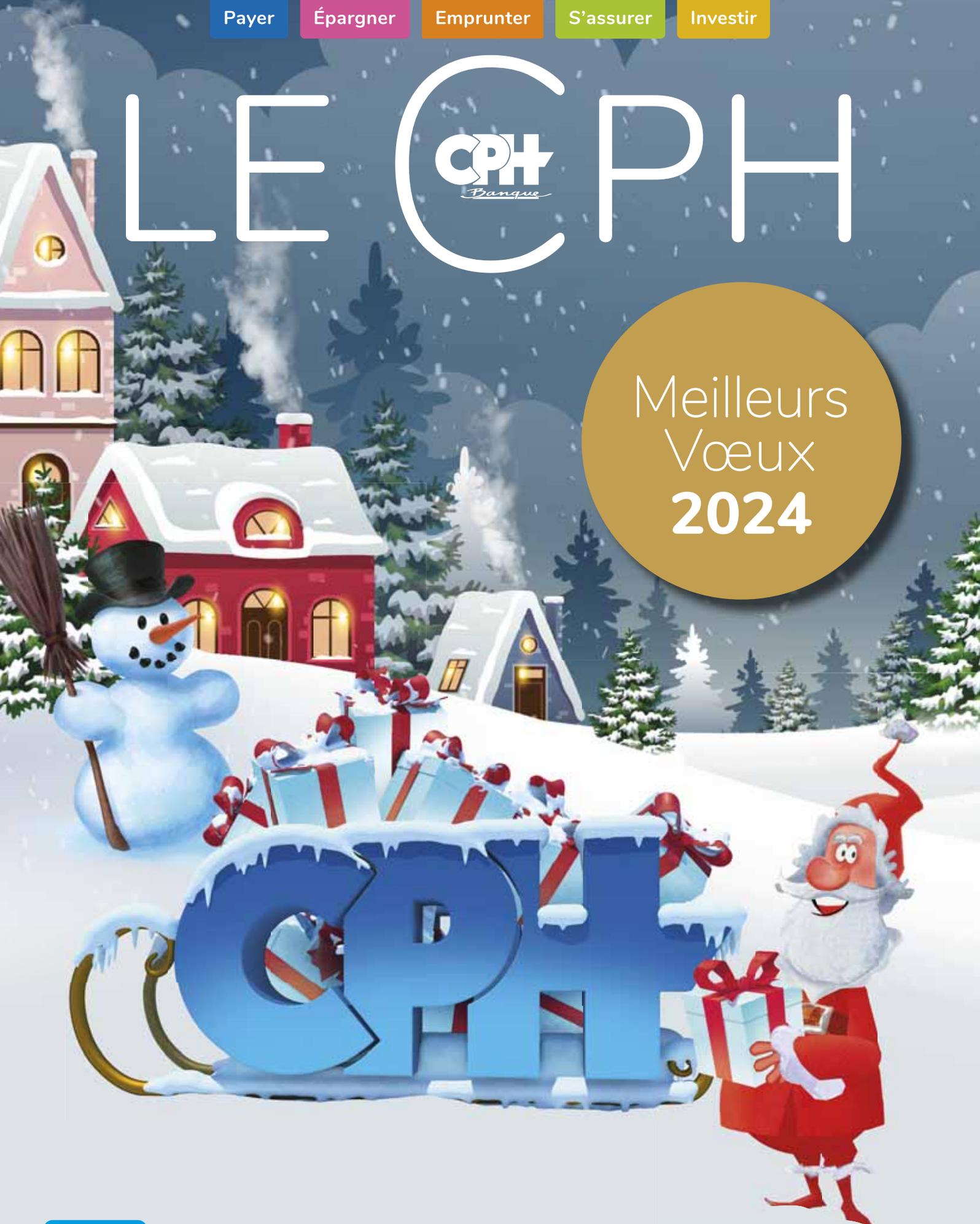
S'assurer

Investir

# LE CPH PH

CPH  
Banque

Meilleurs  
Vœux  
2024



102

DÉCEMBRE 2023

Rue Perdue 7  
7500 Tournai

La volonté de réussir ensemble

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA BANQUE CPH

# La 39<sup>ème</sup> édition du Love International Film Festival de Mons, c'est du 8 au 16 mars 2024 !

Suivez la Banque CPH sur Facebook. Un concours pour y remporter des places y sera organisé !



© Jonathan Brisson

Partenaire de longue date avec la Banque CPH, et après une édition 2023 qui a accueilli un grand nombre de spectateurs et de nombreux invités connus du cinéma (Michel Blanc, Emmanuelle Bercot, Agnès Jaoui, Vladimir Cosma, Yoann Blanc, Karim Leklou, Laura Wandel,...), le festival revient en 2024 pour célébrer à nouveau toutes les émotions de l'Amour au cinéma au Plaza Arthouse Cinema et à Imagix Mons.

Créé en 1984, le Festival de Mons est né d'une idée originale qui lui a valu un succès fulgurant: explorer l'amour au sens large, la diversité amoureuse et les relations humaines à travers le cinéma. Ce positionnement lui a permis de devenir un événement cinématographique important en Belgique francophone et de trouver sa place sur la carte des festivals européens.

Autour d'une programmation qui se compose de près de 100 films courts et longs, le festival accueille également chaque année une centaine d'invités belges et internationaux.

Organisé chaque année en mars, le Love International Film Festival de Mons est aujourd'hui un espace de rencontres dans lequel se croisent grand public, cinéphiles, artistes émergents et personnalités connues et reconnues du cinéma.

Ancré dans sa ville et sa région, le Love International Film Festival de Mons est un rendez-vous incontournable pour tous les publics et les amateurs de cinéma.

## TARIFS DU FESTIVAL

Séances accessibles à tarifs démocratiques:

- > PASS VIP FESTIVAL  
10 séances (individuel)  
+ Cadeaux & Goodies = 40 €
- > PASS FRIENDS  
4 séances (individuel ou à partager) = 25 €
- > TICKETS INDIVIDUELS = 8€

Le festival proposera également des tarifs de groupes et des formules de réduction.

Pour plus d'informations sur le Festival : rendez-vous sur Facebook, Instagram et sur

[www.liff-mons.be](http://www.liff-mons.be)

# Notre volonté de réussir ensemble !

Effectuer notre métier de Banquier en favorisant le contact humain et en conservant précieusement nos valeurs coopératives de proximité, d'accessibilité et de qualité de service, telle est la raison d'être de notre banque coopérative CPH depuis sa création, voici près d'un siècle !

**E**t ça marche... Les clients nous le disent, et ils insistent pour que notre présence locale demeure.

À la banque CPH, nous pensons même qu'au fil du temps et au fur et à mesure des développements informatiques, le besoin d'une relation de confiance avec son banquier n'a fait que s'accroître, lui donnant, au final, toujours plus de sens.

Si nos applications MyCPH et MyCPH Mobile offrent bien entendu à nos clients la possibilité de réaliser facilement la plupart des opérations courantes à distance, 24h/24, nous pensons que **le dialogue, l'écoute, la présence sur le terrain et le contact humain** en agence restent indispensables. En particulier lorsqu'il s'agit d'obtenir un conseil personnalisé lors des grandes étapes de la vie : l'achat d'une maison, la réalisation de travaux d'aménagement, le financement de projets professionnels, le choix du moyen de paiement le plus adapté.

Plus que jamais, nous croyons dans notre modèle de banque de proximité, à la fois « Brick » & « Click », l'un n'allant pas sans l'autre. Nous dirions même l'un à la faveur de l'autre, et en tout cas au bénéfice de tous : tant du côté des clients que du côté de la banque et de ses équipes qui trouvent dans la qualité des relations à long terme qu'elles entretiennent avec leurs clients le véritable sens de leur travail et énormément de satisfaction.

Quoi de plus agréable, en effet, pour un banquier que de connaître ses clients et de les accompagner dans leurs projets de vie ?

Quoi de plus rassurant pour un client que de connaître son banquier, de pouvoir le joindre, le rencontrer quand il en a besoin pour lui parler de vive voix et en face to face, de savoir qu'il cherchera une réponse appropriée à ses questions, parce qu'il le suit depuis le début et qu'il sera encore là demain ? Et tout cela, sans avoir à passer par un call center impersonnel ou une « voix » artificielle !

Oui, la banque CPH met un point d'honneur à être présent aux côtés de ses clients. Et ce n'est pas un vain mot, c'est une réalité à laquelle chacun de ses collaborateurs fait le maximum pour y apporter sa contribution.

## REMERCIEMENTS :

LIFF Mons  
Carole Equeter

## ÉDITEUR RESPONSABLE :

Gabriel Lombet  
Rue Perdue 7  
7500 Tournai

## RÉDACTION :

Département marketing,  
Carole Equeter  
et Jean-Louis Godet

## PRÉPRESSE :

Labelpages  
Rue Michel Holyman 12  
7500 Tournai (Vaux)

## IMPRESSION :

Dreamcom sprl  
Zoning Industriel  
de Martinrou  
Rue du Rabiseau 15  
6220 Fleurus



C'est ainsi par exemple que :

- nous nous efforçons à faire en sorte que toute demande de rendez-vous se voit offrir la possibilité de rencontrer son banquier dans la journée, voire au maximum dans la semaine, pour des demandes plus complexes qui nécessitent d'y accorder davantage de temps ou de réunir des documents;
- chaque demande de crédit est prise en main directement par des conseillers commerciaux ou par les directeurs d'agence qui font équipe avec leurs analystes crédits pour chercher à comprendre le projet de leur client en tenant compte des réalités locales et afin d'y répondre de façon adaptée;
- le service quotidien en agence et sans rendez-vous reste une réalité pour chacun et en particulier pour celles et ceux qui ont besoin d'explications plus précises pour réaliser leurs opérations.

Aujourd'hui, la banque CPH, ce sont 220 collaborateurs (siège central et réseau confondus) et 28 agences qui œuvrent dans les provinces du Hainaut, du Brabant wallon et de Namur à la faveur de leur clientèle essentiellement composée de particuliers, d'indépendants, de commerçants, de professions libérales et de PME locales.

Certes, la banque CPH veut grandir, mais pas n'importe comment, c'est-à-dire sans sacrifier quoi que ce soit à ce qui fait sa force depuis sa création : sa taille humaine, ses valeurs, sa présence locale, la qualité de son service de proximité. Et si ces valeurs sont partagées, chaque nouvelle entrée en relation et chaque nouveau client sera accueilli avec sérieux et enthousiasme.

Aussi, n'hésitez pas à recommander la banque CPH à vos relations et à nous le faire savoir. Nous serons à la hauteur de notre ambition, celle d'être une banque coopérative locale et proche de ses clients !

Qui sommes-nous ?

## SOMMAIRE N°102

- |   |  |    |   |
|---|--|----|---|
| 2 | Love International Film Festival de Mons | 7  | Les carnets de dépôts   |
| 3 | Notre volonté de réussir ensemble !      | 8  | L'Assurance Épargne Pension   |
| 4 | MyCPH & MyCPH Mobile                     | 9  | Actualité CIBP<br>Mise en conformité des sociétés                           |
| 5 | Banque CPH à Ath                         | 10 | La recette de Carole Equeter  |
| 6 | Phishing, Smishing & Quishing            | 11 | Prêt Énergie<br>La Banque CPH toujours à la recherche de nouveaux talents ! |



# Des nouveautés pour MyCPH et MyCPH Mobile

Animés par la volonté de toujours améliorer notre offre digitale, nous avons encore ajouté de nouvelles fonctionnalités à MyCPH et MyCPH Mobile.

## Itsme

Parmi les derniers ajouts, on peut ainsi citer la possibilité de signer les opérations dans MyCPH à l'aide d'Itsme.

Il était déjà possible de se connecter dans MyCPH via Itsme. On peut désormais aussi signer les opérations (que cela soit un nouveau virement ou encore un ordre permanent) via Itsme.

La procédure est habituelle et facile : lors de la signature Itsme, MyCPH vous demande votre numéro de GSM (que vous pouvez mémoriser). Une demande de confirmation est alors affichée sur votre téléphone dans l'application Itsme. Vous confirmez et votre virement est signé. Cette méthode de signature s'ajoute donc à la signature via digipass qui reste bien entendu toujours possible. Cette signature Itsme sera prochainement ajoutée au sein de MyCPH Mobile.

## Zoomit

Autre nouveauté, la possibilité de consulter ses documents Zoomit dans MyCPH Mobile.

On ne présente plus Zoomit qui permet de consulter et payer facilement les factures de vos différents fournisseurs. Par le passé, vous ne pouviez que payer vos factures dans MyCPH Mobile sans pouvoir consulter le document lié. Désormais, vous pouvez consulter les factures Zoomit mais aussi tous les autres types de documents (notes de crédit, fiches de paie, ...) directement dans MyCPH Mobile. Ils sont accessibles depuis le bouton rouge « Paiement » puis « Zoomit ».

## Documents CPH

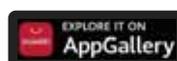
Dans MyCPH, on y accède via le menu « Contact » puis « Mes documents ». Dans MyCPH Mobile, via « Plus... », puis « Documents ». Les documents sont affichés de manière chronologique descendante. Une recherche est également possible par catégorie de documents et par année. Vous

n'aurez donc plus aucun mal à retrouver l'attestation fiscale, l'avis d'échéance ou encore le relevé de votre dossier titres.

## Rendez-vous

Enfin, dans un souhait d'être toujours plus facilement accessibles, vous pouvez désormais prendre rendez-vous avec votre agence via MyCPH Mobile via le menu « Plus » puis « Aide et contact » et enfin « Rendez-vous ». Après avoir brièvement décrit votre demande, vous choisissez les plages horaires qui vous conviennent le mieux. Un employé CPH vous confirmera alors votre rendez-vous. Cette possibilité de prise de rendez-vous est également possible via MyCPH ou encore via notre site vitrine.

Donc, si cela n'est déjà fait, abonnez-vous à Mycph. Installez ensuite l'application MyCPH Mobile sur votre téléphone et profitez au plus tôt de ces nouvelles fonctionnalités !





## La Banque CPH à Ath

**En haut, de gauche à droite :**  
Gwanaëlle Berte, Barbara Carion et Cédric Cannoot.  
**En bas, de gauche à droite :**  
Isabelle Real et Catherine Gremmens.

**C**édric Cannoot, directeur des agences d'Ath et de Lessines, mais aussi de l'équipe formée des agences de Leuze et de Soignies, gérées respectivement par Stéphane Durand et Marie-Françoise Liénard, sait de quoi il parle quand il évoque l'esprit de proximité qui anime le réseau des agences CPH ».

« Nos clients sont accueillis durant nos larges plages d'ouverture ainsi que sur rendez-vous en dehors de celles-ci. Privilégier un service de qualité qui propose des réponses rapides aux demandes des clients nous vaut une connaissance et reconnaissance de ceux-ci, en tant qu'exception dans un secteur bancaire de plus en plus déshumanisé. S'établit ainsi une relation de confiance avec une clientèle qui sait qu'elle peut compter sur nous et nous fait part de ses retours positifs pour notre disponibilité. Un autre atout de notre équipe constituée de Gwanaëlle Berte, Barbara Carion, Catherine Gremmens et Isabelle Real, c'est notre offre élargie de produits crédits, tant pour les particuliers que les indépendants que nous soutenons dans leurs projets. »

### CPH Ath

Esplanade 4  
7800 Ath  
Tél : 068 283 904  
Fax : 068 287 982  
Mail : ath@cph.be

### Heures d'ouverture

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Le mercredi de 8h30 à 12h30 et à guichet fermé de 13h30 à 16h00. \*

Le samedi de 9h00 à 12h00 à guichet fermé. \*

\* Toutes les opérations sont autorisées à l'exception de la manipulation d'espèces (retraits/versements, etc...).



# Phishing, Smishing, Quishing : vigilance extrême !

Le **phishing** ou hameçonnage, c'est cette pratique frauduleuse qui consiste et persiste à collecter vos données personnelles dans le but d'usurper votre identité pour avoir accès par exemple à vos comptes bancaires dans le cas qui nous préoccupe. Comment s'en prémunir ?

**N**os agents nous rapportent encore trop régulièrement des témoignages de clients en ayant été victimes. Une fraude contre laquelle la Computer Crime Unit ou la plateforme Safeonweb luttent avec acharnement et efficacité mais qui ne peut être bloquée que par vos propres réflexes de vigilance. Et ces derniers temps, pirates et arnaqueurs ont mis à profit l'Intelligence Artificielle pour mettre au point des messages émanant soi-disant de la banque des victimes visées, afin de leur signaler des changements dans la gestion de leurs comptes. La mise en page est parfaite, le logo et la typographie sont identiques, l'orthographe est impeccable. Tout est fait pour leurrer le public.

Et malheureusement, aujourd'hui encore, entre 16 et 20 % des personnes qui reçoivent ce type de mails vont cliquer sans vérification, souligne Olivier Bogaert de la Computer Crime Unit



## Hameçonnage par SMS : le Smishing

Cette pratique désigne des SMS frauduleux provenant d'un numéro inconnu qui demande de régler une facture impayée ou de compléter des données personnelles manquantes. Ils contiennent souvent des liens vers des sites web fictifs dans le but de soutirer de l'argent au destinataire. Proximus a ainsi bloqué récemment plus de 3 millions de SMS frauduleux en à peine 15 jours grâce à l'utilisation d'un logiciel qui capte notamment les envois massifs de messages émanant d'un même numéro.

## Arnaque au colis

Le centre belge pour la cybersécurité CCB reçoit également de nombreux signalements à propos d'emails ou de SMS frauduleux qui semblent provenir de services de colis. Même si vous attendez un colis, ne cliquez jamais sur le lien (ou le QR-code), ne répondez jamais à la demande de téléchargement d'une application et ne communiquez aucune information personnelle. Si effectivement vous attendez une livraison, allez directement sur la page web ou l'application du service pour y entrer les détails nécessaires.

## Le Quishing

Les méthodes employées par les cybercriminels évoluent au même rythme que les technologies. Ainsi, l'une des nouvelles menaces est le Quishing, une forme d'hameçonnage par laquelle les fraudeurs incitent à scanner des QR codes malveillants. Ces codes redirigent ensuite les victimes vers des sites web de phishing ou exécutent des programmes malveillants.

### Comment se protéger du Quishing ?

- Traitez les codes QR avec la même prudence que vous le feriez pour un lien inconnu dans un courriel ou un message texte.
- Vérifiez la source : Si vous recevez un code QR par courriel ou dans les médias sociaux, vérifiez sa source avant de le scanner.

- Utilisez des scanners de codes QR sécurisés : Certaines applications de lecture de codes QR offrent des fonctions de sécurité qui permettent de vérifier la sécurité d'un lien avant de l'ouvrir.

- Maintenez vos appareils et applications à jour : Cela peut vous protéger contre les vulnérabilités connues que les pirates pourraient exploiter.

## Safeonweb, le bon réflexe !

Safeonweb a mis en ligne une extension de navigateur qui vous aide à déterminer la fiabilité des sites web que vous visitez en leur attribuant un niveau de confiance (élevé, moyen, faible). Elle vous alerte si vous surfez sur un site web non sécurisé sur lequel il est dangereux de saisir vos données.

Elle est destinée à vous prémunir de la dangerosité d'un site web, à l'aide d'un code couleur: le vert confirme que le site fait partie des 300.000 domaines validés par les autorités et qu'il est donc sûr; l'orange concerne un site non-validé, dont il vaut mieux éviter de donner des informations confidentielles avant vérification; le rouge concerne un site reconnu comme frauduleux par le CCB et Febelfin.

## Conseils

Pour vérifier la fiabilité d'un site web ou d'une adresse email : Scamdoc.com. Pour un apprentissage en ligne : **surfersans-soucis.safeonweb.be** (tutoriels vidéo, quiz, etc. en matière de phishing).

### **Vous pensez être victime de phishing ou de fraude ?**

Connectez-vous à **MyCPH** ou **MyCPH Mobile** :

Vérifiez si vos comptes ont enregistré des opérations suspectes; Vérifiez si l'application **MyCPH Mobile** n'a pas été installée sur un appareil inconnu via le menu « Mon profil » > « Mes appareils mobiles » > Supprimez l'appareil en cliquant sur la corbeille.

Si besoin, procédez à la désactivation complète de **MyCPH**.

1. Remplissez le formulaire de mise en surveillance de vos transactions.
2. Envoyez un e-mail à [phishing@cph.be](mailto:phishing@cph.be) en incluant le message frauduleux en pièce jointe.
3. Carte perdue ou volée ? Appelez immédiatement Card Stop au +32 78 170 170 pour bloquer votre carte.
4. Faites également une déposition auprès de la police et communiquez-nous ensuite le numéro de votre déposition.

# Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Banque CPH augmentera la rémunération de ses carnets de dépôts.

C'est ainsi que le taux de base du Carnet CPH Dépôts ( $\geq 26$  ans) passera de 0.50 % à 0.60 % et sa prime de fidélité de 1.00 % à 1.50 %. Les taux des carnets de dépôts jeunes augmentent également (Voir tableau ci-dessous). Les Carnets CPH Dépôts jeunes sont une gamme de comptes d'épargne composée des comptes Carnet CPH Dépôts Jeunes de 0 à 2 ans inclus, Carnet CPH Dépôts Jeunes de 3 à 11 ans inclus et Carnet CPH dépôts Jeunes de 12 à 25 ans inclus. Le Carnet CPH Dépôts ( $\geq 26$  ans) et les Carnets CPH Dépôts Jeunes sont des « comptes d'épargne réglementés » à durée indéterminée soumis au droit belge et commercialisés par la Banque CPH SC agréée, Rue Perdue 7 à 7500 Tournai. RPM Hainaut, division Tournai – TVA BE 0402.487.939 – Tél. : 069 881411.

Il est nécessaire de lire les informations clés pour l'épargnant avant d'ouvrir un compte d'épargne réglementé. Les fiches relatives aux comptes d'épargne réglementés commercialisés par la Banque CPH peuvent être consultées sur :

<https://www.cph.be/epargner-investir/comptes-depargne/carnet-cph-depots/> et

<https://www.cph.be/epargner-investir/comptes-depargne/carnets-cph-depots-jeunes/> de notre site [www.cph.be](http://www.cph.be)

Les taux exprimés sur base annuelle peuvent être modifiés par la Banque à tout moment. La banque CPH communiquera tout changement de taux sur son site internet ainsi que via un message sur les extraits de compte et applications MyCPH et MyCPH Mobile.

La prime de fidélité n'est acquise que sur les montants qui sont restés de manière ininterrompue sur le compte d'épargne réglementé pendant 12 mois suivant le versement. Cette prime court à partir du lendemain du versement. La prime de fidélité acquise sur les montants de minimum 500 euros qui sont transférés à partir de ce compte d'épargne réglementé et vers un autre compte d'épargne réglementé dont vous êtes également le titulaire dans la même banque reste acquise dans une limite de trois transferts par an. Le jour suivant celui de l'acquisition de la prime de fidélité débute une nouvelle période d'acquisition de 12 mois. Le taux de la prime de fidélité valable au moment du versement des fonds restera applicable pendant une durée de 12 mois, et ce, même s'il est revu à la hausse. L'intérêt de base est acquis à partir du lendemain du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au jour du retrait.

L'intérêt de base est versé sur votre compte en date valeur du 1<sup>er</sup> janvier ou lors de la clôture du compte. La prime de fidélité déjà acquise est versée sur votre compte le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise, à savoir les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre ou lors de la clôture du compte.

Attention : Si vous retirez votre argent avant la fin de la période de 12 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent. Il est donc important de connaître la date d'acquisition de la prime de fidélité, du moins pour les sommes importantes. Ce retrait n'aura pas d'influence sur l'acquisition de l'intérêt de base.

## Quels sont les frais ?

L'ouverture et la fermeture d'un compte épargne sont gratuits. Concernant le Carnet CPH Dépôts ( $\geq 26$  ans), le décompte annuel est gratuit si le solde est  $> \text{€ } 25$ . Il s'élève à  $\text{€ } 5$  si le solde est  $\leq \text{€ } 25$  au 31 décembre de l'année. Concernant les Carnet CPH Dépôts Jeunes, le décompte annuel est gratuit. Frais d'extraits papier : 12 extraits gratuits par an et par compte. Au-delà, le coût est  $\text{€ } 0,05$  par extrait.

## Risques ?

- Risque de faillite : le mécanisme de protection des dépôts assure votre épargne jusqu'à 100.000 EUR. Au-delà de ce montant, l'argent déposé peut être perdu partiellement ou totalement ou soumis à une réduction/conversion en actions (bail-in). Vous

trouvez également la fiche de protection des dépôts sur le site :

<https://www.cph.be/protection-des-depots>

- Risque d'inflation : la hausse de prix continue peut mener à une perte de valeur du montant de votre épargne.

## Une plainte ?

En cas de plainte, vous pouvez en premier lieu vous adresser au Compliance Officer de la Banque CPH, rue Perdue 7 7500 Tournai – Tél : 069/88 14 89 – Fax : 069/88 14 95 E-mail: [dge@cph.be](mailto:dge@cph.be)

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'ombudsman en conflits financiers : North Gate II, Avenue Roi Albert II, 8 bte 2 – 1000 Bruxelles – E-mail : [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be) Tél.: +32 2 545 77 70

### Taux valables à partir du 01/01/2024

Pour les versements effectués avant le 01/01/2024, nous attirons votre attention sur le fait que l'ancienne prime de fidélité restera d'application. La prime de fidélité n'est acquise que pour les montants qui restent sur le compte d'épargne réglementé de manière continue pendant 12 mois après le dépôt.

Comptes d'épargne réglementés	Premier carnet et solde $\leq \text{€ } 10\,000$		Carnet supplémentaire ou solde $> \text{€ } 10\,000$	
	Taux de base	Prime de fidélité	Taux de base	Prime de fidélité
<b>Carnet CPH Dépôts Réglementé*</b>				
Carnet CPH Dépôts Jeunes de 0 à 2 ans inclus	1.05 %	1.50 %	0,60 %	1,50 %
Carnet CPH Dépôts Jeunes de 3 à 11 ans inclus	0.85 %	1.50 %		
Carnet CPH Dépôts Jeunes de 12 à 25 ans inclus	0.75 %	1.50 %		
Carnet CPH Dépôts $\geq 26$ ans	0.60 %	1.50 %		

\* Compte d'épargne réglementé bénéficiant de l'exonération de précompte mobilier (15 %) sur la première tranche d'intérêts de  $\text{€ } 980/\text{an}$ . Ce montant est doublé et donc porté à  $\text{€ } 1.960,00/\text{an}$  lorsque le compte d'épargne réglementé est ouvert au nom de conjoints mariés ou de cohabitants légaux. Suivant l'AR CIR 1992, chaque client de détail résident belge qui dispose de plusieurs comptes d'épargne (individuel ou en commun) est tenu de se conformer individuellement à son obligation de déclaration des intérêts si le cumul de ceux-ci dépasse le montant exonéré pour l'exercice d'imposition 2024 (revenus 2023).



# CPH Life : L'Assurance Épargne Pension de la Banque CPH

Que vous soyez salarié ou indépendant, même en cas de carrière complète, votre pension légale sera plafonnée à un montant maximum. C'est donc pour vous permettre de programmer au mieux votre fin de carrière que nous vous proposons notre formule d'Assurance Épargne Pension.

## Mais qu'est-ce qu'une assurance épargne pension ?

Il s'agit d'une assurance épargne de la branche 21 assortie d'un taux d'intérêt garanti et dont le paiement de la prime vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt.

## Pour qui ?

Ce produit d'épargne s'adresse aux personnes physiques résidant en Belgique et âgées de 18 à 64 ans.

## Pour quel montant et combien de temps ?

Vous êtes libre de choisir le montant selon les conditions suivantes :

Un versement initial de minimum 25 € par mois, à savoir au minimum 300 € par an ;

Le total des versements ne peut par contre pas dépasser 990 € par an (pour 2023).

La durée du contrat est de minimum 10 ans à partir de la date du premier versement.

Le contrat est à durée déterminée et prend fin aux 65 ans du souscripteur.

## Quel rendement pour votre épargne ?

Le taux d'intérêt garanti et les éventuelles participations bénéficiaires constituent le rendement de l'épargne.

- Un taux d'intérêt garanti de 1,50%\* sur base annuelle. Ce taux est garanti sur la prime versée après déduction des taxes, des frais d'entrée et des frais de gestion éventuels. Le taux d'intérêt en vigueur au moment du versement s'applique pour toute la durée du contrat. Ce taux d'intérêt n'est pas garanti pour les versements ultérieurs car il peut être modifié à tout moment.
- La participation bénéficiaire n'est pas garantie et est variable annuellement.

Les intérêts et la participation bénéficiaire génèrent des intérêts eux-mêmes capitalisés au taux d'intérêt en vigueur.

\* Taux en vigueur depuis le 02/10/2023

## À quel prix ?

- Frais d'entrée : 6 % sur chaque versement
- Frais de sortie totale ou partielle : 5 % (avec un minimum de 100 €)
- Frais de gestion : 0 %
- Pas de taxe sur les primes versées selon la législation actuelle.

## À quel régime fiscal êtes-vous soumis ?

Les versements effectués donnent droit à un avantage fiscal de maximum 30 % dans le cadre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à concurrence d'un montant maximum de 990 € pour les revenus 2023 – exercice d'imposition 2024.

- Si vous avez moins de 55 ans à la date de début du contrat, une taxe anticipée de 8 % est retenue à votre 60e anniversaire sur les versements effectués (moins les retraits) augmentés des intérêts déjà acquis mais diminués des éventuelles participations bénéficiaires attribuées.
- Si vous avez plus de 55 ans à la date de prise d'effet du contrat, une taxe de 8 % est retenue au 10e anniversaire du contrat sur les versements effectués (moins les retraits) augmentés des intérêts déjà acquis mais diminués des éventuelles participations bénéficiaires attribuées.

## À qui puis-je me plaindre ?

En cas de plainte, vous pouvez en premier lieu vous adresser au Compliance Officer de la Banque CPH, rue Perdue 7 7500 Tournai–Tél : 069/88 14 89–Fax : 069/88 14 95–E-mail : dge@cph.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman des Assurances : Square Meeûs 1000 Bruxelles–Tél : 02/547 58 71–Fax : 02/547 59 75 E-mail : info@ombudsman-insurance.be.

## Quel est le droit applicable ?

CPH Life Assurance Épargne Pension est une assurance-vie commercialisée par CPH Life SA de droit belge.

Nous vous invitons à lire la fiche d'information financière assurance-vie pour l'épargne pension et les conditions générales du contrat CPH Life Assurance Épargne Pension. Ces documents sont disponibles sur simple demande en agence ou sur notre site <https://www.cph.be/assurances/assurance-epargne-pension-cph-life/>



## Participation de la Banque CPH au 30<sup>e</sup> Congrès de la Confédération Internationale des Banques Populaires (CIBP).

**D**u 2 au 4 novembre dernier, la CIBP a tenu à Paris son 30<sup>e</sup> congrès auquel la Banque CPH, en tant que membre, a activement participé : une occasion unique de mettre en lumière le modèle des banques populaires et coopératives sur la scène internationale, ainsi que leurs valeurs fondamentales et leurs missions.

L'objectif de ce Congrès était de permettre aux membres de la CIBP d'échanger leurs expériences face aux grands enjeux de notre société, notamment les enjeux économiques, sociétaux, numériques et climatiques et de réfléchir au rôle que les banques populaires et coopératives peuvent jouer, face à ces défis, en tant qu'acteur de développement local, dans un monde bancaire en pleine évolution.

Durant 2 jours, ce fut aussi l'occasion de rappeler en quoi les banques populaires et coopératives sont différentes des autres : un attachement quasi viscéral à leur terroir et au suivi de leurs clients ; la recherche d'un service bancaire fiable et de proximité favorisant la relation et le contact humain ; l'importance accordée à leurs missions et leurs rôles sociétaux. Autant d'éléments véritablement inscrits dans leurs gènes et qui constituent leur ADN.

Cette rencontre importante a permis à chacun de ses membres de créer et de tisser des liens, de s'enrichir de leurs différences, tout en y associant divers acteurs représentatifs de la société civile.

### La CIBP, en quelques mots ...

Aujourd'hui, la CIBP compte 11 pays membres : l'Allemagne, l'Argentine, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Canada, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie et le Maroc. La Banque CPH en est membre actif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Elle réunit des banques coopératives qui partagent les mêmes valeurs et la même volonté : promouvoir le modèle coopératif et s'impliquer dans la vie économique locale tant au niveau des particuliers que des PME, indépendants et professions libérales.

La participation à ce réseau permet à la Banque CPH d'échanger avec d'autres banques coopératives et populaires confrontées à l'évolution d'un marché plongé dans une mutation engendrée par la révolution numérique et écologique qui touche tous les secteurs. Leur souhait est donc d'évoluer ensemble dans cette voie en partageant les mêmes valeurs.

**Le slogan est fort : « Think globally, act locally », et là aussi, plus que jamais, s'affirme « la volonté de réussir ensemble ».**

[www.cibp.coop/](http://www.cibp.coop/)

## Statuts des sociétés et des associations : vous êtes-vous mis en conformité ?

**L**es sociétés, les associations et les fondations constituées avant le 1<sup>er</sup> mai 2019 ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024 au plus tard pour mettre en conformité leurs statuts au Code des sociétés et associations.

Si cette transformation n'est pas effectuée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la société sera transformée de plein droit comme suit :

- la société en commandite par actions devient une société anonyme à administrateur unique
- la société agricole devient une société en nom collectif et si elle compte des associés commanditaires, une société en commandite
- le groupement d'intérêt économique devient une société en nom collectif

- la société coopérative à responsabilité illimitée devient une société en nom collectif
- la société coopérative à responsabilité limitée qui ne répond pas à la définition de société coopérative devient une société à responsabilité limitée
- l'union professionnelle et la fédération d'unions professionnelles deviennent une ASBL

Si le nécessaire n'est pas encore fait, il est plus que temps de prendre rendez-vous avec votre notaire.

En effet, le législateur a prévu qu'à défaut de respecter cette mise en conformité, les membres de l'organe d'administration seraient personnellement et solidairement responsables des dommages subis par la société, l'association ou la fondation ou par des tiers résultant du non-respect de cette obligation.



# Brioche au levain

## Ingrédients :

300 g de farine de froment (T65/pâtisserie) – 50 g de levain liquide et 15 g de levure de boulanger ou 25 g de levure de boulanger et un peu d'eau (env. 40ml) – 50 g de sucre semoule – 4 œufs – 160 g de beurre pommade – 8 g de sel – Pour la dorure : 1 jaune + 1 c. à café de lait

## Préparation :

- Faites une fontaine avec la farine et mettez en son centre la levure émietlée, les 4 œufs, le sucre semoule ainsi qu'éventuellement le levain. Placez le beurre coupé en morceaux sur le dessus de la fontaine.
- Mélangez les ingrédients ensemble en ajoutant progressivement la farine et le beurre. Incorporez le sel après avoir intégré les deux tiers de la farine.
- Pétrissez pendant 5 à 10 minutes jusqu'à l'obtention d'une pâte bien lisse et élastique.

Étirez la pâte et rabattez-la sur elle-même. Vous pouvez également travailler au robot avec le crochet à pâte.

- Faites une boule avec la pâte et placez par-dessus une étamine puis un sac plastique. Laissez lever à température ambiante et à l'abri des courants d'air durant 2 heures si vous travaillez au levain, ou 45 minutes à 1 heure si vous travaillez uniquement avec la levure.
- Rabattez la pâte et boulez-la. Placez-la dans un moule à brioche généreusement beurré.

Laissez à nouveau pousser en couvrant la pâte comme décrit au point 4, durant 1h30 si vous travaillez au levain, ou 45 minutes à 1 heure si vous travaillez uniquement avec la levure.

- Avant d'enfourner, entaillez le dessus en croix de deux grands coups de ciseaux.  
À l'aide d'un pinceau, badigeonnez la brioche avec le jaune d'œuf mélangé au lait.
- Enfourez à 200°C pour 25 minutes environ. A la sortie du four, attendez un peu avant de démouler et laissez refroidir sur une grille.

## Ma recette de levain liquide

**Jour 1 :** Dans un bol, mélangez 20 g de farine de seigle (demi-grise ou compète) avec 20 g d'eau et 5 g de miel. Couvrez d'un linge et laissez à température ambiante.

**Jour 2 :** Procédez de la même manière en ajoutant à la préparation de la veille, 40 g de cette même farine avec 40 g d'eau.

**Jour 3 :** Procédez de la même manière en ajoutant 80 g de cette même farine avec 80 g d'eau.

**Jour 4 :** Procédez de la même manière en ajoutant 100 g de farine de froment blanche et 100 g d'eau.

Vous pouvez conserver votre levain dans un pot muni d'un couvercle, mais sans le fermer (il doit continuer à respirer). Prenez soin de le nourrir de la même manière régulière afin de garder une quantité suffisante de levain malgré les prélèvements destinés à vos recettes. Si vous deviez ne pas utiliser le levain durant plusieurs jours, fermez le couvercle et placez votre levain au réfrigérateur. Prenez soin de le remettre à température ambiante 12h avant son utilisation afin de le nourrir (farine de froment blanche + eau) et le « relancer » de cette manière.

## Ma pincée de science sur le levain

Lors de la réalisation d'un pain au levain, la fermentation de la pâte est assurée par divers microorganismes dont différentes bactéries lactiques contenues naturellement dans la farine complète, utilisée initialement pour la fabrication du levain. Comme dans le cas des produits classiquement avec de la levure de boulanger, le levain assure la production de gaz carbonique. Dans le cas ci-présent, de l'acide acétique est produit en cours de fermentation, ce qui a pour effet d'acidifier la pâte ( $\text{pH} \leq 4,3$ ) et d'agir comme un exhausteur de goût. De l'acide lactique est également produit et confère au pain au levain sa saveur si caractéristique.

**Retrouvez d'autres recettes et pincées de science dans les livres de Carole Equeter. Infos et commande sur [www.carole-equeter.com](http://www.carole-equeter.com). Suivez également Carole sur la page Facebook « Carole Equeter ».**

# Le Prêt Énergie de la Banque CPH : Une maison moins énergivore pour se sentir mieux chez soi !

Aujourd'hui, les technologies nous permettent d'envisager une série d'interventions « planet friendly » pour une habitation durable... et avec notre Prêt Énergie, vous vous en donnez les moyens !

Investir dans une chaudière plus performante, installer des panneaux photovoltaïques, un système qui permettra de produire de l'eau chaude par énergie solaire, ou tout simplement faire réaliser un audit énergétique de votre habitation... Voilà quelques exemples d'investissements possibles grâce au CPH Prêt Énergie qui vous permet de faire des économies d'énergie et de rendre votre logement éco-responsable !

- Installation de double vitrage
- Isolation toit, murs et sols
- Installation de vannes thermostatiques
- Audit énergétique
- Ou tout autre investissement permettant une économie d'énergie.

## Les points forts du CPH Prêt Énergie :

- Un taux très attractif ;
- Un montant minimum du prêt fixé à 2.500,00 €, sans montant maximum ;
- Des formalités simples, sans frais de dossier ;
- Peut être contracté pour une durée jusqu'à 10 ans maximum (des durées limites légales à ne pas dépasser existent en fonction du montant emprunté) ;
- Possibilité d'une assurance de type « solde restant dû » via la Banque CPH.

Il s'agit bien d'un prêt réservé aux dépenses en économie d'énergie, comme :

- Remplacement chaudière
- Entretien chaudière
- Chauffe-eau à énergie solaire
- Panneaux photovoltaïques
- Production d'énergie géothermique

## Les primes Habitation de la Wallonie

Vous souhaitez améliorer la performance énergétique de votre habitation, économiser de l'énergie ? Profitez des primes Habitation de la Wallonie.

Si vous souhaitez consulter l'ensemble des régimes de primes actuellement disponibles afin de voir lequel convient le mieux à vos travaux :

<https://energie.wallonie.be/fr/primes.html?IDC=7015>

## Indexation des loyers et PEB

La Région wallonne avait interdit l'indexation des loyers pour tous les logements ne disposant pas de certificat PEB, ainsi que ceux présentant un label F ou G. En outre, elle avait limité l'indexation du loyer à 50 % pour les PEB E et à 75 % pour les PEB D.

Depuis le 1er novembre, quel que soit le PEB du logement, tous les loyers pourront à nouveau être indexés.

# ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

## La banque CPH à la recherche de nouveaux talents !



# Et si c'était vous ?

Avec une trentaine d'agences réparties sur le Hainaut, le Namurois et le Brabant Wallon et un effectif de près de 220 personnes nous nous profilons comme une Banque locale de proximité, où la dimension humaine est importante. Afin de mener à bien nos objectifs, compléter nos équipes et assurer notre croissance, nous sommes à la recherche de nouveaux talents.

Alors si vous souhaitez un job dans une société coopérative, proche et humaine, avec un esprit de PME, possédant une forte solidité financière, rendez-vous sur <https://www.cph.be/contact/emplois/> pour y découvrir les postes à pourvoir ou pour postuler spontanément.



La volonté de réussir ensemble.

# CPH ÉNERGIE

De l'énergie  
à revendre  
pour votre prêt !



Payer

Épargner

Emprunter

S'assurer

Investir

La volonté de réussir ensemble

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

